



Traitement charpente et décennale

Par **Lou1604**, le **11/04/2022** à **21:14**

Bonjour

Nous devons faire traiter les poutres de notre maison, l'entrepreneur a marqué sur son devis travaux non garantis car il ne peut pas traiter l'ensemble des poutres. Il me dit que la décennale n'est pas engagée néanmoins je lis que c'est obligatoire. Suis-je couverte en cas de problème sur ma charpente suite à leur intervention ?

Merci pour votre aide

Par **coproleclos**, le **12/04/2022** à **12:03**

Bonjour,

Un traitement de charpente contre les xylophages gloutons est une opération qui nécessite un traitement soit chimique, soit mécanique. En clair dans un cas il s'agit d'une pulvérisation d'un produit sur l'ensemble des poutres apparentes, et dans l'autre cas de la pose d'injecteurs qui permettront de traiter le bois plus à cœur. Cette seconde possibilité est à privilégier malgré son coût plus élevé.

Les poutres malades seront marquées à la peinture rouge indélébile, et ce sont des charpentiers qui les remplaceront. Cette seconde opération coûtera beaucoup plus cher surtout que le prix du bois s'est envolé. D'autre part il faudra détuiler, et un professionnel ne remet jamais les tuiles enlevées. Ça nécessite donc plusieurs professionnels : le traiteur, le charpentier, et le couvreur.

L'entreprise qui fait le traitement n'aurait pas le droit de procéder au remplacement des bois malades.

La garantie décennale dépendra du type des travaux qui seront engagés.

Bien à vous.